



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département du Lot-et-Garonne**  
**Arrondissement d'Agen**  
**Mairie de Bon-Encontre**  
**Arrêté du Maire (Extrait du Registre)**  
**du 1<sup>er</sup> avril 2026**

**n°2026/11**

**Arrêté portant délégation de fonctions à Madame ANNETTE-OGIER Jacqueline, 2<sup>ème</sup> adjointe.**

Le Maire de la Commune de Bon-Encontre,

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 portant élection des adjoints au maire.

Considérant que Madame ANNETTE-OGIER Jacqueline a été élue 2<sup>ème</sup> adjointe,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice de la 2<sup>ème</sup> adjointe,

**ARRÊTE**

**Article 1**

En collaboration avec le service ou les services concerné(s) :

Il est donné délégation de fonction à Madame ANNETTE-OGIER Jacqueline, 2<sup>ème</sup> adjointe pour exercer les attributions dans les domaines suivants :

- **Cohésion sociale**
- **Accompagnement des Seniors**
- **Logements sociaux**
- **Transversalité et coordination**
  - **Budget :**
    - Participer à l'élaboration du budget dédié à la cohésion sociale, aux seniors et au logement social.
  - **Communication et concertation :**
    - Animer la commission cohésion sociale,
    - Informer régulièrement le bureau, le conseil municipal et les habitants sur les projets et les réalisations.

- Organiser des réunions publiques ou des ateliers participatifs sur les grands projets.
- Participer aux réunions avec les partenaires institutionnels.

## Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- au Préfet
- au Trésorier Municipal
- à l'intéressée à la notification

Fait à Bon-Encontre, le 1<sup>er</sup> avril 2026

Pour copie conforme  
Madame Le Maire



Madame Le Maire,  
Laurence LAMY

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notification faite le, 07 Avril 2026

Signature de l'intéressée :

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the text 'Signature de l'intéressée :'. The signature is written in a cursive style.